



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 057-245700695-20250625-B20250624_10_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-huit juin sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

Absente avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

Etait excusé : Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Benoit STEINMETZ

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Etait excusée : Manon TURPIN, service communication



10. Objet : Aides Communautaires aux Entreprises – Attribution de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 adoptant le règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE), et ses modifications successives,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu la décision n° 15 du Bureau Communautaire en date du 8 novembre 2022 portant modification du règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire,

Le Comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux Entreprises en date du 3 avril 2025 a examiné 6 dossiers de demande d'aides,

Ci-dessous, la liste des bénéficiaires indiquant le montant respectif de l'aide :

N° dossier	Entreprise	Objet de la demande	Montant total HT des investissements	Montant total HT éligible	Commune	Montant HT	Taux ACE
12/2025	EIGHTEEN TRAINING	création d'une salle de crossfit	101 000,00 €	50 000,00 €	Volmerange-Les-Mines	7 500,00 €	7,43%
03/2025	MARION BUR INTERIEURS	décoratrice d'intérieur	6 163,18 €	2 529,38 €	BOUST	505,88 €	8,20%
08/2024	S'O PICCANTE	pizzeria ventes à emporter	21 500,00 €	17 426,00 €	Volmerange-Les-Mines	3 485,20 €	16,20%
12/2024	CHRYSA'L'IDE BY LO	création d'un salon d'esthétique, épilation au laser	64 897,00 €	50 000,00 €	BOUST	7 500,00 €	11,55%
05/2025	SAS STPM	achat véhicule électrique et un détecteur de fuites	49 530,20 €	49 530,30 €	CATTENOM	4 953,00 €	10,00%
04/2025	SARL BOUICHOU	rénovation magasin Atol et mobilier	220 000,00 €	30 000,00 €	Hettange-Grande	3 000,00 €	1,36%
						26 944,08 €	
						336 285,65 €	

Le montant des aides ACE accordées lors du Comité d'attribution du 3 avril 2025 est de 26 944,08 € soit un montant moyen de 4 490,68 € par entreprise.

Le montant total des investissements réalisés par ces 6 entreprises s'élève à 463 090 €.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables du Comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux Entreprises en date du 3 avril 2025 et de la Commission « Développement économique et Aménagement du territoire » en date du 21 mai 2025,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250625-B20250624_10_SI-DE

Fait à Cattenom, le 25 juin 2025

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250625-B20250624_10_SI-DE

